



Géo17

Politique départementale SIG de la Charente-Maritime

Les Conditions Générales d'Utilisation de la GéoPlateforme17



Préambule

Un collectif de partenaires publics s'est inscrit depuis 2011, dans la mise en œuvre d'une politique départementale S.I.G. en Charente-Maritime dénommée Géo17.

Sa concrétisation est passée par la création d'un portail commun de l'information géographique, dénommé la GéoPlateforme17, afin de fédérer les actions des acteurs publics de la Charente-Maritime dans le champ de l'information géographique, dans le respect des initiatives de chacun et en cohérence avec les projets nationaux.

A travers la GéoPlateforme17, les partenaires de Géo17 cofinanceurs de cet outil web ont pour ambition d'être co-acteurs de la mise à disposition de la donnée publique auprès de tous. Leur engagement à travers cet outil mutualisé : rendre l'information géographique disponible en l'enrichissant de données normalisées pour améliorer la connaissance des territoires et apporter la valeur ajoutée métier de chacun.

La plateforme collaborative [GéoPlateforme17](https://www.geoplateforme17.fr) est administrée par Géo17 dont l'animateur est SOLURIS, administration publique ayant un statut de Syndicat Mixte, dont le siège social est situé 2 rue de Rochers 17100 Saintes.

Cette plateforme mise à disposition des collectivités et des tiers de façon générale permet d'accéder, d'échanger, de diffuser et d'exploiter des données géographiques entre fournisseurs et utilisateurs.

ARTICLE 1 - OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (C.G.U.)

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles, en se connectant à la plateforme collaborative accessible depuis le site web sis à l'adresse <https://www.geoplateforme17.fr>, le tiers, l'utilisateur partenaire ou non de Géo17, est autorisé à utiliser la plateforme et bénéficier de ses fonctionnalités, ainsi que d'utiliser les données dont la Géoplatforme17 en a l'administration, la gestion (stockage, gestion des droits de diffusion, sauvegarde...).

L'utilisateur prend connaissance des présentes conditions générales d'utilisation, les accepte et s'oblige à les respecter. Les présentes conditions générales constituent un contrat liant l'utilisateur de la GéoPlateforme17 et son administrateur. Si l'utilisateur refuse de se conformer à une quelconque des obligations et conditions contenues dans les présentes conditions générales d'utilisation, il devra ne pas l'utiliser.

Géo17 se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'utilisation en fonction des obligations légales issues notamment de la Directive Inspire. L'utilisateur est donc invité à consulter régulièrement les conditions générales d'utilisation afin d'en connaître la dernière version mise à jour.

ARTICLE 2 – DUREE

2.1 Durée et résiliation des C.G.U. et de l'accès à la GéoPlateforme17

Les C.G.U. sont conclues pour une durée indéterminée, à compter de l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions générales d'utilisation du site, en cliquant sur le bouton « *J'accepte les conditions générales d'utilisation* » dès que demandé sur la GéoPlateforme17 et avoir renvoyé signé le formulaire d'adhésion annexé aux présentes conditions générales d'utilisation (annexe 1).

L'utilisateur peut à tout moment, résilier son inscription au site en envoyant un courrier électronique à sig@soluris.fr

En cas de manquement de l'utilisateur aux présentes conditions générales d'utilisation, l'administrateur de la GéoPlateforme17 pourra de plein droit et immédiatement :

- suspendre l'accès à la GéoPlateforme17 et à ses services. Cette suspension sera notifiée à l'utilisateur, par courrier électronique.
- résilier les présentes C.G.U. de plein droit et sans mise en demeure préalable en cas de violation grave des obligations de l'utilisateur ;

2.2 Durée d'utilisation des données

Les droits accordés à l'utilisateur le sont pour toute la durée de la réutilisation des données. Néanmoins, le fournisseur se réserve à tout moment le droit de soumettre la réutilisation des données ou série de données à des conditions différentes, ou d'en cesser la diffusion. Le recours à cette option ne conduira pas à retirer les effets des présentes conditions pour les informations qui ont déjà fait l'objet d'une réutilisation.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DU SERVICE FOURNI SUR LA GEOPLATEFORME17

Le site <https://www.geoplateforme17.fr> est une plateforme collaborative animée par Géo17, et administrée par SOLURIS, accessible soit en mode public ou en mode privé et authentifié après avoir obtenu un compte permettant d'accéder à des niveaux de services avancés selon les droits d'accès attribués par l'administrateur de la plateforme.

L'utilisateur reconnaît que les données, informations et contenus, qu'il souhaite publier sur la plateforme doivent être conformes aux présentes conditions générales. Les contributions sont gérées par le modérateur et administrateur de la GéoPlateforme17 qui peut décider de publier ou pas lesdites contributions, en en justifiant les motifs.

L'administrateur de la plateforme se réserve le droit de supprimer, modifier, corriger et compléter à tout moment les fonctionnalités et services fournis sur la plateforme.

La création d'un compte sur la GéoPlateforme17 permet aux utilisateurs selon leurs statuts et les droits qui leur sont affectés, de disposer de :

1. un espace collaboratif et d'information permettant d'avoir une veille sur la politique départementale SIG et nationale ;
2. un espace personnel nommé aussi « mon profil » contenant les informations de l'utilisateur relatives à ses coordonnées et centres d'intérêt, ses notifications mail, ses habilitations à certaines données, ses projets, ses données, ses commandes et ses requêtes. Cet espace permet notamment de déposer et de gérer la publication et la diffusion des métadonnées et données sur la GéoPlateforme17.
3. de services techniques composés de :
 - un service de recherche permettant d'identifier les séries et données géographiques accessibles sur la base du contenu des métadonnées correspondantes ;
 - un service de consultation permettant de lire, d'exporter et d'importer des métadonnées ;
 - un service de commande pour répondre à des demandes spécifiques d'obtention de données ;
 - un service de téléchargement des données, sous réserve des éventuelles tarifications

applicables ; selon les droits définis par les producteurs de données, propriétaires de leurs bases de données,

- un service de dépôt de données permettant aux fournisseurs de mettre à disposition un jeu de données à des utilisateurs ;
- des outils de normalisation de la donnée pour en accroître ou faciliter leur interopérabilité.

(Liste des services non exhaustive).

ARTICLE 4 – CONDITIONS JURIDIQUES DE MISES A DISPOSITION ET D'UTILISATION DES DONNEES

4.1 Périmètre des données

Le patrimoine de données mis à disposition sur la GéoPlateforme17 est constitué en priorité des données géographiques et des cartes statiques dans le périmètre géographique du département de la Charente-Maritime, avec leurs fiches de métadonnées associées. Ce patrimoine est le résultat de la contribution de l'ensemble des partenaires et de la politique d'animation et de collecte de données réalisée par Géo17.

Ce périmètre pourra être élargi dans le cas de données géographiques concernant des compétences des contributeurs dépassant les limites du département.

Par ailleurs, le catalogue des données de la plateforme pourra être enrichi par le moissonnage à distance de catalogues d'autres plateformes de diffusion de données s'ils répondent aux normes d'interopérabilité (CSW). Cela signifie que leurs fiches de métadonnées pourront être visibles sur le site de la GéoPlateforme17.

Conformément à la Directive INSPIRE, le service de recherche de données, à travers le catalogue des métadonnées, est généralement destiné tant aux partenaires qu'au grand public. En revanche, l'accès aux services de consultation et de téléchargement des données, peut soit être restreint aux partenaires, soit être également accessible au grand public. Chaque fournisseur, partenaire ou non de Géo17 définit le niveau de mise à disposition de ses données au regard des réglementations en vigueur et il doit l'indiquer dans les métadonnées associées aux données.

4.2 Respect du droit d'auteur et du droit sur les bases de données

Les partenaires de la GéoPlateforme17 ont un accès réservé sur un ensemble de données géographiques et leurs métadonnées associées, faisant partie du patrimoine mutualisé de données et ne faisant pas l'objet d'une mise à disposition au grand public. Les échanges de données entre les partenaires de la plateforme s'effectuent dans le respect des droits d'auteur et des droits de bases de données.

Les partenaires de la GéoPlateforme17 sont informés que les données mises à disposition sur la plateforme restent la propriété de son producteur, et sont susceptibles d'être protégées tant par le droit d'auteur (articles L.111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle) que par le droit des bases de données (articles L.341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle). De ce fait, ces données peuvent être soumises à des restrictions d'utilisation qui auront été précisées dans la fiche de métadonnées complétée par le fournisseur au moment de la mise à disposition des données sur la GéoPlateforme17.

La mise à disposition des données ne constitue en aucun cas une cession de droits de propriété intellectuelle du fournisseur à l'utilisateur. Elle se limite à une simple cession de droit d'usage afin d'en faciliter la diffusion dans les conditions exposées dans les présentes C.G.U. Dans ce cadre, le fournisseur accorde à l'utilisateur à titre gratuit le droit personnel, non cessible, non transmissible d'utiliser les données pour les besoins exclusifs de sa mission de service public.

Il est rappelé que toute atteinte au droit d'auteur ou au droit du producteur de bases de données est passible des sanctions pénales dans les conditions prévues aux articles L.335-1 et suivants et L.343-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4.3 Répartition des droits de propriété intellectuelle sur les données composites

Les droits de propriété intellectuelle relatifs à la création de la donnée composite sont détenus intégralement par l'autorité publique ou le tiers usager à l'initiative de sa création, au sens de l'article L.113-4 du code de la propriété intellectuelle, sous réserve des droits de propriété du producteur de la donnée originelle.

Les modalités d'utilisation de la donnée composite au vu des droits du producteur de la donnée originelle peuvent, le cas échéant, être précisées dans les Conditions particulières de cette dernière.

Dans le cadre de ces modifications, le ré-utilisateur sera amené à décrire les actions menées sur les données originales (par exemple dans une fiche de métadonnées sur la donnée ainsi constituée) afin d'en garder la traçabilité et la lisibilité pour les futurs utilisateurs de cette source dans la mesure où il souhaite diffuser le résultat de ses actions sur la donnée.

L'utilisateur est autorisé à rediffuser les données et séries de données réutilisées, sous réserve des conditions générales d'utilisation des fournisseurs tiers, le cas échéant.

4.4 Droits et obligations des fournisseurs

Chaque fournisseur, partenaire ou non du dispositif départemental, peut mettre à disposition des autres adhérents des données géographiques sur la GéoPlateforme17.

Chaque fournisseur doit fournir les garanties suivantes aux utilisateurs de la GéoPlateforme17 :

- que les informations mises à disposition sont celles dont il est chargé dans le cadre de ses missions de service public ;
- qu'il est l'auteur ou le producteur des données qu'il met à disposition sur la plateforme et/ou qu'il dispose de droits suffisants pour leur mise à disposition ;
- qu'il n'a pas concédé à titre exclusif tout ou partie des droits de propriété sur les données ;
- qu'il est bien titulaire, le cas échéant, des droits d'utilisation, de distribution, d'exploitation, de modification, de représentation, de reproduction des données dont il n'est pas propriétaire. Notamment il garantit qu'il est expressément autorisé par le titulaire des droits sur les dites données à accorder un droit d'exploitation dans les conditions définies dans les présentes C.G.U. et à procéder à toutes les adaptations, plus généralement modifications éventuellement nécessaires des données, sans encourir d'interdiction et le cas échéant de sanction ;
- que si les données sont une œuvre dérivée, il a respecté, respecte et respectera les droits de propriété intellectuelle de l'auteur de l'œuvre initiale ;
- que les données ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ni une reprise frauduleuse de données appartenant à autrui ;
- que la législation en vigueur pour la protection des données à caractère personnel est respectée et que le cas échéant, le fournisseur s'est bien acquitté des obligations de déclaration auprès de la CNIL, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ;
- que la confidentialité des données à caractère confidentiel a été respectée et qu'aucune information classifiée secret défense ne sera intégrée dans les données mises à disposition par le partenaire-fournisseur.

En conséquence, les partenaires des présentes Conditions Générales d'Utilisation se garantissent mutuellement contre tout recours de tiers portant sur la propriété de leurs données. L'utilisateur qui a fait l'objet de ce recours pourra demander au fournisseur des données litigieuses de prendre en charge les conséquences financières de ce recours y compris les frais de justice et les honoraires d'avocats y afférent.

Dans le cadre de la création et de l'entretien d'une couche d'information définie selon une structure discutée en

commun, et renseignée ensuite par plusieurs fournisseurs partenaires ou non du dispositif départemental, chacun des contributeurs sera coproducteur de l'ensemble de la couche constituée, et ils seront identifiés comme tels dans la fiche de métadonnées associée.

Chaque fournisseur est responsable de la qualité des données qu'il met à disposition sur la GéoPlateforme17. Il s'engage à ce que les données mises à disposition soient :

- exemptes de tout virus, dans les limites de l'état de l'art au jour de la diffusion des données ;
- conformes aux différentes lois, règlements et autres textes en vigueur ;
- accompagnées obligatoirement de leur fiche de métadonnées décrivant le plus précisément possible les caractéristiques des données, leur niveau de qualité, et les éventuelles restrictions d'utilisation et les contraintes de sécurité qui s'y attachent de par leur nature (données personnelles, sensibles, ...), en conformité avec les règlements de la Directive INSPIRE ;
- conformes aux fichiers utilisés pour ses propres besoins dans le cadre de son propre SIG, abstraction faite des éventuelles agrégations nécessaires au respect du secret statistique ;
- mises à jour dès lors que le fournisseur procède à cette mise à jour pour ses propres besoins.

Il est expressément convenu entre les parties que le fournisseur est soumis à une obligation de moyens au titre de la présente charte.

En dépit des efforts et diligences mis en œuvre pour en vérifier la fiabilité, le fournisseur n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la mise à jour, l'intégrité, l'exhaustivité des données et en particulier il ne peut être tenu responsable des erreurs de localisation, d'identification, d'actualisation ou des imprécisions des données.

De plus, le fournisseur ne met pas à disposition des données en vue d'une utilisation particulière et il ne peut apporter aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier. En conséquence, les utilisateurs utilisent les données sous leur responsabilité pleine et entière, à leurs risques et périls, sans recours possible contre le partenaire-fournisseur dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'usage qui est fait des fichiers mis à disposition sur la plateforme ou de la méconnaissance des modalités de constitution des fichiers ou de leurs caractéristiques.

De même, le fournisseur n'est en aucune façon responsable des éléments extérieurs aux données et notamment des outils d'analyse, matériels, logiciels, réseaux..., utilisés pour consulter et/ou traiter les données, même s'il a préconisé ces éléments.

4.5 Droits et obligations des utilisateurs

Chaque utilisateur qu'il soit partenaires ou non du dispositif départemental a le droit d'utiliser les données un nombre illimité de fois pour un usage interne et il a le droit d'intégrer les données dans son propre SIG sous réserve d'associer systématiquement les fiches de métadonnées et de respecter les obligations détaillées dans le présent article.

Chaque utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire d'un tiers, aux droits détenus par le fournisseur de données mises à disposition sur la GéoPlateforme17, et par conséquent à respecter les conditions, limites et restrictions d'exploitation des données telles qu'elles sont notamment précisées dans la fiche de métadonnées. Ainsi, l'utilisateur s'engage à :

- faire figurer sur tout document et/ou produit et service électronique ayant pour origine partielle les données mises à disposition sur la GéoPlateforme17, la mention de leur source et la date de leur dernière mise à jour, telles qu'indiquées dans la fiche de métadonnées ;
- ne pas supprimer ni altérer les mentions de propriété et les informations juridiques figurant dans ou associées aux données ;
- prendre en compte les restrictions d'utilisation et les contraintes de sécurité indiquées dans les fiches de métadonnées de par la nature des données (personnelles, sensibles,...) ;
- vérifier l'existence de restrictions éventuelles à la rediffusion des données ;
- en cas de rediffusion des données, veiller à ce qu'elles ne soient pas altérées et que leur sens ne soit pas dénaturé ;
- ne pas supprimer, ni altérer les métadonnées ;

- respecter la législation en vigueur en ce qui concerne la diffusion éventuelle de données à caractère personnel ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour que son personnel, ainsi que ses sous-traitants, soient informés et respectent le contenu de la charte, notamment en terme de propriété et de droits des données ;
- formaliser toute mise à disposition temporaire des données issues de la GéoPlateforme17 accordée à un prestataire de services ou à un sous-traitant sous maîtrise d'ouvrage de l'utilisateur à l'aide d'un acte d'engagement (**annexe n°3**). Cet acte d'engagement définit la date de début et de fin de conservation et d'utilisation des données par les prestataires. L'utilisateur s'engage à tenir à disposition de l'administrateur de la GéoPlateforme17 ou du propriétaire des données ces actes d'engagement.

L'utilisateur utilise les données de la plateforme GéoPlateforme17 sous sa responsabilité pleine et entière (voir point 3.3) et il est donc responsable des conséquences de l'utilisation, de la modification et de la mise à jour éventuelle des données dans un contexte différent de celui de la production. Il appartient à l'utilisateur d'apprécier, sous sa seule responsabilité :

- l'opportunité d'utiliser les données ;
- la compatibilité des fichiers avec ses systèmes informatiques ;
- l'adéquation des données à ses besoins ;
- qu'il dispose de la compétence suffisante pour utiliser les données ;
- l'opportunité d'utiliser la documentation ou les outils d'analyse fournis ou préconisés, en relation avec l'utilisation des données, le cas échéant.

L'utilisateur veille à vérifier que l'actualité des informations mises à disposition est compatible avec chaque usage qu'il en fait.

L'utilisateur informe l'administrateur de la GéoPlateforme17 des difficultés, des erreurs ou anomalies qu'il peut relever. Il s'engage à ne pas procéder par lui-même à la modification de ces erreurs.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE DE L'ADMINISTRATION DE LA GEOPLATEFORME17

L'administrateur de la GéoPlateforme17 ne peut garantir l'exactitude, la pertinence ou la fiabilité des données géographiques disponibles sur la plateforme déposée par un fournisseur.

L'utilisateur reconnaît que les informations disponibles sur la GéoPlateforme17 ne sont destinées qu'à un usage professionnel dans le cadre de ses fonctions pour lesquelles il s'est inscrit sur la plateforme.

5.1 Sécurité des données à caractère personnel contenues dans les données géographiques

Concernant la sécurité des traitements sur les données, L'administrateur de la GéoPlateforme17 prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et professionnel, en vue notamment de les protéger contre toute perte, destruction accidentelle, altération, et accès non autorisés. Toute tentative par un utilisateur de détourner ces données sera répréhensible.

L'apport de données à la GéoPlateforme17 contenant des données à caractère personnel sans anonymisation préalable, est en principe interdit.

Dans le cas où les données personnelles ont été rendues anonymes par le Producteur de la Donnée, sont également interdits, pour une autorité publique ou un tiers usager les utilisant via la GéoPlateforme 17, les recoupements d'informations ou toute autre pratique permettant de reconstituer des données personnelles ayant fait l'objet d'une anonymisation.

L'apport de données à la GéoPlateforme17 contenant des données à caractère personnel ne peut être envisagé que dans la mesure où, au préalable, le producteur de la donnée aura donné l'ensemble

des informations nécessaires à la GéoPlateforme17 pour que celle-ci respecte le régime particulier de détention de données personnelles, et puisse se déclarer auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) s'agissant du Jeu de donnée concerné.

La confidentialité des données est encadrée par un acte d'engagement spécifique communiqué à l'utilisateur en fonction du jeu de donnée concerné.

5.2 Performance et bon fonctionnement des services, bonne gestion des droits des utilisateurs.

L'administration de la GéoPlateforme17 s'engage à :

- rendre disponible les services proposés sans interruption voir article 4 des présentes C.G.U. ;
- remettre le service en état de marche en cas de défaillance de façon réactive et selon les dispositions du prestataire ;
- assurer la sécurité des données déposées sur la GéoPlateforme17 confiées par un fournisseur ;
- affecter la bonne gestion des droits aux utilisateurs des données et des services de la GéoPlateforme17 ;
- respecter, favoriser et garantir l'inspiro-compatibilité des données et de ses services disponibles.

5.3 Modification des données apportées à la GéoPlateforme17

5.3.1. Interopérabilité des données apportées

Les autorités publiques et les tiers usagers reconnaissent à la GéoPlateforme 17, la faculté d'apporter à leurs données des modifications de nature à permettre, accroître ou faciliter leur interopérabilité, sauf stipulations différentes de conditions particulières d'un jeu de données fournies par un fournisseur.

Toute modification de nature à permettre, accroître ou faciliter l'Interopérabilité d'une donnée fait l'objet, de la part de la GéoPlateforme 17 :

- d'une information préalable du producteur de la donnée ;
- d'une actualisation de la fiche de métadonnées correspondante.

5.3.2. Modification des données

Tout producteur d'une donnée déposée apportée à la GéoPlateforme17 reconnaît à toute autorité publique ou tiers usager signataire des présentes, la faculté, pour y apporter un enrichissement non substantiel, de modifier cette donnée dans un cadre collaboratif et concerté, à la triple condition :

- que l'autorité publique ou le tiers usager informe au préalable le producteur de la donnée concernée ;
- que l'autorité publique/le tiers usager et le producteur de la donnée s'accordent, par échanges écrits, sur la méthodologie de création de la nouvelle couche d'information ;
- que l'administrateur de la GéoPlateforme17 actualise la fiche de métadonnées en identifiant la nature de la couche, sa date de création et la répartition des droits de propriété intellectuelle de la nouvelle couche d'information créée, devenue une donnée composite.

ARTICLE 6 : LITIGES

En cas de litige concernant l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, les partenaires s'efforceront de trouver une solution amiable à leurs différends.

Si le désaccord persiste, il pourra être porté devant la ou les juridictions compétentes.

Les présentes conditions d'utilisation sont régies par le droit français.

En cas de contestation relative à ces dernières, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Poitiers.

ANNEXE 1

DEFINITIONS

Afin de garantir une compréhension partagée des articles des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les définitions des termes employés dans le texte sont les suivantes :

Administrateur : désigne la personne morale responsable de l'administration, de la maintenance et de l'animation de la plateforme départementale de diffusion et de mutualisation de l'information géographique en Charente-Maritime, ainsi que du stockage, de la validation technique et de la sécurité des données qu'elle héberge.

Autorité publique : une autorité publique désigne, au sens de l'article L.124-3 du code de l'environnement, les personnes morales suivantes : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics et les personnes en charge de l'exécution de missions de services publics industriels et commerciaux en rapport avec l'environnement.

Bases de données : fichier ou ensemble de fichiers, disque ou mémoire, permettant le stockage permanent ou temporaires de données géographiques, et dans lequel les données sont organisées selon certains critères en vue de permettre leur exploitation. La base de données doit être conçue pour permettre une modification aisée de son contenu.

Donnée : Information collectée ou produite sur n'importe quel support. Elle doit être codée dans un format permettant son traitement sur ordinateur. Une donnée peut constituer, au sens des présentes conditions générales et des conditions particulières d'utilisation, une donnée géographique, une donnée publique, une donnée métiers, une donnée sémantique ou une donnée graphique.

Donnée composite : Une donnée composite désigne, au sens de l'article L. 113-2 du code de la propriété intellectuelle, une donnée nouvelle à laquelle est incorporée une donnée préexistante sans la collaboration de l'auteur de cette dernière. Un partage des droits de propriété intellectuelle s'opère entre l'auteur de la donnée préexistante et l'auteur de la donnée composite. La répartition de ces droits de propriété intellectuelle est précisée dans les présentes conditions générales et dans les conditions particulières correspondantes.

Données géographiques : Description d'objets spatiaux (vecteurs ou rasters) localisés par un système de coordonnées faisant référence au positionnement à la surface du globe terrestre. La description des entités spatiales est complétée par les informations sémantiques qui y sont rattachées.

Données publique : Données produites ou collectées dans le cadre de sa mission par un service public sur fonds publics, ou par une personne privée en charge d'une mission de service public.

Fournisseur : personne ou entité qui fournit des données et les mets à disposition sur la GéoPlateforme17 selon certains droits d'usage. Il dispose des droits de propriété intellectuelle ou des droits d'utilisation et de diffusion nécessaires, et certifie que les données transmises sont conformes aux données utilisées pour ses propres besoins. Il peut être une autorité publique ou un tiers usagers.

Interopérabilité : l'ensemble du processus de modification d'une donnée apportée à la GéoPlateforme17 et son résultat permettant à celle-ci, notamment grâce aux métadonnées correspondantes, de permettre leur consultation et leur utilisation par les Autorités publiques et les tiers usagers dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation.

Jeu de Données : ensemble de données géographiques d'un producteur, accessible à toute autorité publique et tiers usager via la GéoPlateforme17 et qui fait l'objet de conditions particulières d'utilisation.

Métadonnée : les métadonnées sont des informations décrivant les données : leur contenu, leur structure, leur étendue, le cas échéant au système de référence spatiale utilisé, leur qualité, leur origine, leur nature, leurs conditions d'accès et leur interprétation. Les métadonnées permettent une utilisation pertinente des données par les autorités publiques et les tiers usagers. Les métadonnées de la GéoPlateforme17 sont contenues dans les fiches de métadonnées qui sont un ensemble d'informations décrivant les données apportées et accessibles par la GéoPlateforme17.

Partenaires de Géo17 : collectivités publiques adhérant au dispositif de Géo17.

Producteur : entité à l'origine de la création de la donnée, et qui a en charge la qualification de la donnée en terme de validité. Le producteur de données peut faire appel à des tiers pour la production de données, mais ceci doit rester transparent sous sa responsabilité. Il peut être une autorité publique ou un tiers usagers. Il dispose des droits de propriété intellectuelle correspondants (reproduction et représentation) et moraux (divulgation)

Propriété intellectuelle : Ensemble des droits dont jouissent les créateurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques, étant entendu que les informations géographiques comptent parmi ces œuvres et ont une valeur économique certaine. Il s'agit de toutes les règles tendant à la protection des droits de propriété industrielle, des droits d'auteurs et du savoir-faire.

Utilisateur : désigne une personne accédant à la GéoPlateforme17 selon l'autorisation de Géo17 et ayant signé les C.G.U. L'utilisateur peut agir sur la plateforme via son espace personnel. Il peut être une autorité publique ou un tiers usagers.

Tiers : toute personne physique ou morale, à l'exclusion des autorités publiques et des tiers usagers, non signataire des présentes conditions générales d'utilisation, qui dispose, d'un seul accès grand public en ligne aux données de la GéoPlateforme17.

Tiers usager : Toute personne physique ou morale, à l'exclusion des Autorités publiques et des tiers, qui met à disposition des données de la GéoPlateforme17 et/ou sollicite la mise à disposition de données diffusées par la GéoPlateforme17.

ANNEXE 2

FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA GEOPLATEFORME17

A renvoyer par courrier et courriel aux adresses suivantes	
SOLURIS - Géo17 2 rue des Rochers – 17100 Saintes	sig@soluris.fr
Nom de l'organisme	
Statut juridique	
Adresse	
Nom / Prénom du signataire	
Qualité du signataire	
Nom / Prénom du correspondant technique	
Fonction du correspondant technique	
Coordonnées du correspondant technique	Courriel :
	Téléphone :

Je certifie avoir pris connaissance et accepté les modalités décrites dans les conditions générales d'utilisation de la GéoPlateforme17.

Date :

Cachet et signature :



ANNEXE 3

ACTE D'ENGAGEMENT DES PRESTATAIRES

Les fichiers informatiques de données mis en partage sur la GéoPlateforme17 ci-après désignés :

- , propriété de :
- , propriété de :
- , propriété de :
- , propriété de :
- , propriété de :
- , propriété de :

sont mis à la disposition par le partenaire adhérent de Géo17 ci-après désigné comme le « **commanditaire** » :

Organisme :
Raison sociale :
Domiciliation :

au prestataire de service :

Organisme :
Statut juridique :
Raison sociale :
Domiciliation :
N° de SIRET :
Code juridique de l'établissement :

Pour la (es) mission(s) suivante(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature par le prestataire du présent acte d'engagement. Par le présent acte, le prestataire :

- reconnaît avoir pris connaissance des spécifications techniques des fichiers préalablement à la signature du présent acte d'engagement ;
- dans le cas spécifique des données du RGE® de l'IGN, reconnaît avoir pris connaissance des «conditions d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au coût marginal de reproduction et de diffusion », les accepte sans restriction en qualité de prestataire de l'organisme éligible et s'engage à les respecter ;
- s'engage à n'exploiter ces fichiers, sous toute forme et sous tout support, que pour autant que cette exploitation est strictement liée et s'exerce pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le commanditaire, et s'interdit toute autre utilisation des fichiers et des données qu'ils contiennent, notamment pour son compte personnel ou pour le compte d'un tiers ;
- s'interdit toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans l'autorisation expresse du commanditaire et du propriétaire de la donnée ;
- s'engage à détruire les fichiers, et tout document dérivé de ces fichiers qu'il n'aurait pas eu à restituer au commanditaire pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution du contrat de prestation, et à n'en conserver aucune copie ;
- reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard du commanditaire et du propriétaire des fichiers.

En cas de non-respect de ces éléments, le partenaire adhérent de Géo17 engagera toute action nécessaire au règlement du litige devant les tribunaux compétents.

Fait à _____ le _____

Signature du prestataire par son représentant dûment habilité (avec mention « Lu et approuvé ») :

Nom :

Qualité :

Signature :